

**COMMISSION LOCALE DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE  
(C.S.S.)**

☪☪

**CENTRE DE TRAITEMENT DU VALLON DU FOU**

ARRETE N°2012-66 CLIS DU 08 FEVRIER 2012

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 NOVEMBRE 2014**

☪☪☪☪

❖ **Collège administration de l'Etat :**

Présents :

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Monsieur le Sous-Préfet d'Istres | représentant le Préfet des Bouches-du-Rhône,<br>Président de la C.S.S.            |
| Mme PERON Clémentine             | représentant le directeur de la D.R.E.A.L.  |
| Mme SERRES Sandrine              | D.R.E.A.L. P.A.C.A. ~ Inspecteur des I.C.P.E.                                     |
| Mme COUSTES Françoise            | Service Santé Environnement représentant le Directeur<br>de l'A.R.S. PACA /D.T.13 |

Absents :

Monsieur le Directeur de l'UT 13  
Monsieur le Directeur de l'Inspection Académique

❖ **Collège des élus**

Présents :

M. CRAVERO Patrick  
M. LOPEZ Alain

Excusés :

Mme DEGIOANNI Sophie  
M. CHARROUX Gaby  
M. OLIVE Robert

## ❖ Collège des associations

### Présents :

M. CHEINET Jean-Claude  
M. PUECH Sylvestre  
M. LOUCHON Thierry  
M. PARENTI Patrick

### Absent :

M. BERNARD Gérard

## ❖ Collège des exploitants

### Présents :

M. CAMBESSEDES Henri  
M. MUTERO Jean-Pierre représentant Mme ALPIHAT Béatrice

### Excusés :

Mme DEGIOANNI Sophie  
Mme FERNANDEZ-PEDINIELLI Patricia  
M. CHARROUX Gaby  
M. OLIVE Robert

## ❖ Collège des salariés

### Présents :

M. ESCOFFIER Christian  
M. MUCCINI Patrice  
M. HERNANDO Robert  
M. CARLES Mickaël  
M. PIGNATEL Serge

## ❖ Experts

### Présents :

M. le Directeur des Services Secours 13  
M. le Chef de Centre du CSP Martigues

M. BLANES Laurent  
M. CASERTA Vincent

M. MICONNET Bernard  
M. GRACI Grégory

C.A.P.M. ~ Directeur des Régies

C.A.P.M. ~ Responsable du Service Collecte et  
Traitement des déchets

C.A.P.M. ~ Responsable d'exploitation

C.A.P.M. ~ Responsable qualité, sécurité, environnement

# COMMISSION DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE

## CENTRE DE TRAITEMENT DU VALLON DU FOU

Monsieur Henri CAMBESSEDES, Président de la C.A.P.M., souhaite la bienvenue à tous les membres de la commission.

Monsieur le Sous-Préfet, Président de la C.S.S., ouvre la séance, le quorum étant atteint.

Après avoir présenté l'ordre du jour, il fait effectuer un tour de table de présentation de l'assistance.

### ◆ **ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION**

- ◆ Désignation de 2 membres du bureau
- ◆ Modification du règlement intérieur
- ◆ Bilan annuel de fonctionnement
- ◆ Questions diverses (*plan départemental de traitement et gestion des déchets...*)

### ◆ **DIAPORAMA DE PRESENTATION**

La présentation reprend les points essentiels du bilan d'activité et du bilan environnemental :

- Compétences de la C.A.P.M.
- Localisation des équipements
- Situation administrative
- Réalisations 2013
- Bilans chiffrés : alvéole, plate-forme de compostage, déchèterie
- Bilan chiffré de valorisation
- Equipements de contrôle
- Synthèse des anomalies
- Certification ISO 14001

### ◆ **POINTS ABORDES AU COURS DE LA COMMISSION**

#### **Désignation de deux nouveaux membres du bureau**

Suite aux élections municipales de 2014, les listes des membres des collèges des élus et des exploitants ont été modifiées (arrêté préfectoral 2014-393 du 24 octobre 2014).

En conséquence, ces 2 collèges doivent désigner un nouveau représentant pour siéger au bureau.

- ◆ pour le collège des élus : Monsieur Patrick CRAVERO est désigné.
- ◆ pour le collège des exploitants : Monsieur Henri CAMBESSEDES est désigné.

## Modification du règlement intérieur

L'arrêté préfectoral 2014-393 du 24 octobre 2014 ayant diminué le nombre de représentants du collège « administrations de l'Etat » de 6 à 5, le nombre de voix de chacun des membres est porté à 6.

Le nombre de voix des 5 membres du collège des salariés est porté à 6 pour chacun d'entre eux.

## Questions d'ordre général

Monsieur PUECH demande que le diaporama de présentation soit transmis aux membres de la C.S.S. avant la réunion.

Monsieur CAMBESSEDES répond que cela sera désormais effectué.

Monsieur le Président s'étonne de la faible part des apports de déchets provenant des entreprises.

Monsieur BLANES l'explique par l'obligation de provenance des déchets du territoire de la C.A.P.M. et de la présence à Martigues de l'entreprise de recyclage DELTA-RECYCLAGE qui permet à celles-ci d'y emmener une partie de leurs déchets.

Monsieur LOUCHON interroge sur l'augmentation des quantités de polluants dans les analyses des lixiviats et des eaux souterraines.

Monsieur BLANES explique que les lixiviats sont de plus en plus concentrés en raison de la quantité de déchets compactés ce qui explique l'augmentation des polluants. Mais les seuils de tolérances ne sont pas dépassés sauf pour les AOX. La D.R.E.A.L. pense que la norme utilisée n'est pas adaptée à cet élément et nous a proposé d'utiliser une autre norme.

Madame PERON fait remarquer que les éléments en forte augmentation dans les eaux souterraines ne sont pas des polluants (ex : le chlorure) et que les éléments réellement polluants sont en quantité insignifiante.

Monsieur PUECH interroge sur l'objet des quelques intrusions dans le site.

Monsieur BLANES répond que ce sont des tentatives de vol de gazole.

Monsieur le Président interroge sur l'avenir de l'alvéole 3.

Monsieur CAMBESSEDES explique les parties réglementaires et financières du dossier. Il rappelle que la construction de celle-ci suite à celle de l'alvéole 2 est rendue obligatoire par l'arrêté d'exploitation.

Monsieur BLANES explique que les travaux de construction ne pourront démarrer avant l'évacuation totale des gravats issus du creusement de l'alvéole 2. Il précise que les travaux se limiteront au creusement de l'alvéole et à la mise en place de la couche d'argile. La membrane de protection, sensible aux rayons UV, sera mise en place juste avant la mise en service de l'alvéole 3.

Monsieur LOUCHON ouvre le débat sur le Plan Départemental des Déchets (P.D.D.). Il rappelle que lors de la 1<sup>ère</sup> C.L.I.S. du Vallon du Fou, Monsieur CHARROUX, en réponse à une question, avait répondu que la C.A.P.M. s'était engagée avec le S.A.N. Ouest-Provence à créer une usine de méthanisation. Ce traitement des déchets, avant leur enfouissement, avait pour but de prolonger la durée de vie du Vallon du Fou. Or dans le P.D.D., il est prévu la construction d'une

usine sur le territoire du S.A.N. mais d'une capacité de 50 000 tonnes, donc insuffisante pour traiter les déchets de la C.A.P.M.

Monsieur BLANES répond sur les difficultés de créer une usine de méthanisation pour des petites quantités de déchets en raison du seuil économique.

Madame SERRES explique que la méthanisation oblige de mettre en place préalablement un tri et que le compost issu de la méthanisation a beaucoup de mal à s'écouler car il y a encore beaucoup de défiance à son égard.

Monsieur le Président rappelle qu'avant un éventuel traitement commun des déchets, il faut qu'il y ait convergence de traitement entre le S.A.N. et la C.A.P.M., ce qui n'est pas encore le cas.

Monsieur LOUCHON demande de faire le point sur ce dossier à chaque C.S.S..

Monsieur PUECH interroge sur l'avenir du Vallon du Fou lors du transfert des compétences C.A.P.M. vers la Métropole.

Monsieur CHEINET interroge sur la pérennité de l'interdiction d'importer des déchets extérieurs à notre territoire.

Monsieur CAMBESSEDES s'interroge sur la solidité de notre arrêté.

## **FONCTIONNEMENT GENERAL DU SITE**

### ➤ **La plateforme de compostage**

Monsieur CAMBESSEDES aborde l'incendie du 19 juin dernier sur la plateforme de compostage.

Le représentant du SDIS 13 explique la conjonction d'événements climatiques (fortes chaleurs conjuguées à d'importants orages) qui a provoqué, semble-t-il, une autocombustion dans le stock de déchets verts.

Monsieur PUECH s'interroge sur l'autocombustion dans les déchets verts et non sur les andains.

Le représentant du SDIS 13 l'explique par la présence d'oxygène beaucoup plus importante dans les déchets verts non fermentés.

Madame SERRES précise que la visite d'inspection annuelle de la D.R.E.AL. avait eu lieu 2 jours avant l'incendie, et qu'elle avait constaté un écart à l'arrêté préfectoral portant autorisation à exploiter, la zone de réception des déchets n'étant pas isolée par un mur coupe-feu comme le demande celui-ci.

### ➤ **Le centre de traitement des déchets (CTD)**

Monsieur LOUCHON fait part d'odeurs parfois intolérables à proximité de l'alvéole et rappelle qu'une plainte a été déposée auprès d'AIR-PACA par des habitants de Lavéra à ce sujet.

Monsieur BLANES explique que ces odeurs sont provoquées par l'apparition d'émanations de méthane causées par la fermentation des déchets. Ces désagréments disparaîtront dès la mise en service prochaine de l'alvéole 2 et la réhabilitation de l'alvéole 1. Le gaz sera alors brûlé dans une torchère.

Monsieur PUECH interroge sur l'organisation mise en place lors d'une panne de cette torchère.

Monsieur BLANES explique que le fonctionnement de la torchère sera suivi par télégestion et que la C.A.P.M. dispose d'un marché avec une entreprise de maintenance. Il précise que le sommet de l'alvéole sera alors recouvert d'une membrane étanche, que le gaz ne pourra s'échapper que par les conduites d'aspiration de la torchère et de plus si la torchère est en panne, elle n'aspirera plus les gaz.

Monsieur CAMBESSEDES propose de faire un point sur le fonctionnement de la torchère à chaque C.S.S..

Monsieur CHEINET demande si la valorisation du biogaz a été envisagée.

Monsieur BLANES répond que les études ont montré que la quantité de méthane issue de nos déchets ne sera pas suffisante pour une éventuelle valorisation.

Monsieur LOUCHON interroge sur la disparition du dispositif anti-envols sur l'alvéole.

Monsieur CASERTA explique que l'exploitation se situe maintenant en haut du dôme de déchets et que la surface de travail n'est plus suffisante pour accepter ce dispositif. Néanmoins, les autres éléments de la «procédure vent» restent en action.

### ➤ [La déchèterie](#)

Monsieur PUECH regrette des problèmes d'absence de bennes lors de leur vidage et interroge sur la protection antichute du quai à gravats dans la déchèterie.

Monsieur MICONNET explique que les rotations des bennes vers le CTD sont très rapides et que l'essentiel de celles-ci est effectué en dehors des heures d'ouverture. La protection antichute du quai à gravats est assurée jusqu'à ce jour par une barrière mobile mais la C.A.P.M. est en cours d'acquisition d'un dispositif plus approprié pour la remplacer.

### [CONCLUSION](#)

Monsieur le Président souhaite un retour d'expérience sur l'incendie de la plateforme de compostage et demande à la C.A.P.M. que des garanties soient prises avant l'été 2015.

Il retient les efforts de la C.A.P.M. pour limiter au maximum les nuisances provoquées par les odeurs.

Il invite tous les membres de la commission à la visite du site.

